Le 20 novembre 2009

L’Honorable Jim Prentice

Ministre de l’Environnement

Gouvernement du Canada

Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, 28e étage
Gatineau (QUÉBEC)
K1A 0H3

**OBJET : 15e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), du 7 au 18 décembre 2009, à Copenhague (Danemark)**

Monsieur le ministre Prentice,

Nous vous écrivons pour encourager le gouvernement fédéral et votre ministère à aider à négocier un accord ayant force exécutoire sur les changements climatiques à Copenhague, lequel succédera au Protocole de Kyoto. Nous sommes extrêmement préoccupés que votre gouvernement ait indiqué qu’aucun accord ne sera conclu à Copenhague. Le monde a l’occasion de mettre tous les pays sur une voie pour un avenir vraiment durable, à faible teneur en carbone, équitable et prospère pour tous les citoyens et citoyennes du monde. Votre gouvernement a un devoir face à tous les Canadiens et Canadiennes de jouer un rôle de leadership.

Le Canada doit s’engager à agir afin de garder le réchauffement climatique à moins de 2 degrés Celsius au-dessus des températures préindustrielles, ce qui est ce que la communauté scientifique internationale exhorte. Pour y parvenir, le Canada doit augmenter de façon significative les mesures nationales afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le Canada ne manque pas d’expertise pour réduire les émissions nationales de gaz à effet de serre et pour stimuler l’économie, ce qui créerait des milliers de bons emplois.

Dans le même ordre d’idées, nous écrivons pour exprimer les priorités du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) en ce qui a trait à COP15. Vous trouverez ci-dessous ce que le SCFP considère comme étant les piliers d’un dénouement réussi à COP15 :

…/2

-2-

* La communauté internationale doit s’entendre sur des cibles de réduction des gaz à effet de serre ayant force exécutoire conformes avec ce que la science demande, ce qui est un réchauffement maximal de 2 degrés Celsius au-dessus des températures préindustrielles.
* L’accord doit inclure des cibles de réduction des gaz à effet de serre à court terme se situant autour de 25 à 40 % sous les niveaux de 1990.
* L’accord doit inclure une composante musclée de transition juste pour voir à ce que les travailleuses et travailleurs déplacés par le changement vers une économie plus verte se voient offrir des occasions d’emplois décents et des emplois de qualité.
* L’accord doit être juste et équitable. Le Canada doit faire sa part pour financer des mécanismes internationaux afin de favoriser un développement à faible teneur en carbone et résilient sur le plan climatique dans les économies émergentes et offrir une aide financière pour la réduction et l’adaptation dans des régions affectées plus sévèrement par les changements climatiques.

Nous ne pouvons imposer d’autres délais à ce sujet. Le Canada et tous les autres pays sont présentement affectés négativement par les changements climatiques. Le Canada doit faire preuve de leadership international et d’ingéniosité nationale pour aider à éviter la crise climatique. Votre gouvernement a le pouvoir d’aider à faire de Copenhague une réussite.

Nous vous remercions pour la considération que vous porterez à la présente.

**[ajouter le nom de la division]**

:jv/sepb 491

c.c.: P. Moist, président national du SCFP; C. Généreux, secrétaire-trésorier national du SCFP; G. Dupuis; S. Ruffo; D. Burke; M. Butler; P. Beattie; S. Marshall; T. Greaves; J. Swaok; J. Finley; M. Bélair;

D. Letarte; membres du Conseil exécutif national